

Charte d'utilisation d'internet

14

Internet est avant tout un réseau international d'utilisateurs. Loin d'être de simples consommateurs, les élèves sont de véritables acteurs de l'internet. Cela leur confère des droits mais aussi des devoirs. Par conséquent, cette charte a pour objet de définir les modalités et les conditions d'utilisation des accès à l'internet. Ce n'est pas une loi, mais un code moral et de bonne conduite.

ELLE SE PROPOSE DE DÉFINIR UN CERTAIN NOMBRE DE RÈGLES.

Il faut avoir un projet. La navigation sur Internet sera possible avec l'accord du professeur et sous sa surveillance seulement pour les élèves ayant un projet de recherche ou de communication (projets pédagogiques uniquement, l'accès aux blogs est interdit).

Le respect des autres. Il faudra utiliser un langage correct dans ses messages et les signer de son nom.

BLOG (droits à l'image). La publication sur un blog de photos prises au sein de l'établissement (personnels enseignants ou non, élèves, locaux, espaces) est rigoureusement interdite sauf accord préalable des personnes concernées (pour les locaux et espaces, s'en référer au chef d'établissement pour les photos de mineurs, l'autorisation des parents est obligatoire).

Le respect du matériel. Il ne faudra pas télécharger des fichiers sans l'accord du professeur. Il est interdit aux élèves de modifier les paramètres de l'ordinateur sans l'avis du professeur. Il faudra avertir sans tarder le professeur en cas de problème technique ou d'accès accidentels aux sites interdits.

Le respect des valeurs humaines et sociales. Il ne faudra pas charger à l'écran des documents à caractères raciste, violent ou pornographique.

Protection : l'établissement a mis en place un logiciel permettant de limiter l'accès aux sites sensibles. Si en dépit de cette charte et des moyens de protection mis en place par l'établissement, l'élève accède néanmoins à l'un de ces sites, il en portera seul la responsabilité et sera sanctionné.

Toute utilisation d'internet s'effectue dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou de projets personnels de l'élève. Légalement, le collège n'est pas responsable de l'utilisation des réseaux sociaux de votre enfant (*interdit au moins de 13 ans*).

J'ai pris connaissance de la charte de l'utilisation d'Internet et je m'engage à la respecter. Tout manquement au respect de cette charte supprimera mon droit d'accès au poste de consultation d'Internet et entraînera des sanctions de la part de l'établissement.

Signature de l'élève :

Signature des parents